Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260623-DEC2026_64-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026-64

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Le REPERE » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté,

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-TROIS JUIN A VINGT-HEURES TRENTE, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis, sous la présidence de M. Guillaume BEGUE.

Présents	Guillaume BEGUE, Jérôme BEGASSE, Emmanuel FRAUD, Thomas JOUANGUY, David VEILLAUX, Isabelle GAUTIER, Claire BRIDEL, Bertrand BONENFANT, Jean-Philippe ROUDIER, Jean-Marc PELLEN, Gwénaël DUMONT, RONAN SALAUN, SARAH CHYRA, OLIVIER BARBETTE, BERTRAND CHEVESTRIER, LAURA BODIN.
Absents	Frédéric TROUVE, Anne-Laure OULED-SGHAIER.

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU L'arrêté préfectoral du 03 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2022/166 du Conseil Communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau ;

VU La délibération n°2026/078 du Conseil Communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président ;

Il est exposé ce qui suit : Liffré-Cormier Communauté, en tant que coordinateur de la transition écologique sur son territoire, développe une politique d'accompagnement aux changements pour tous les acteurs. Aussi la Communauté de communes a mis en place depuis 2023 l'appel à projet « Agissons pour le climat ».

L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets et d'actions répondant aux enjeux Air-Climat-Energie, conformément au PCAET.

En 2026, une première session de sélection des candidatures a été ouverte en janvier 2026. Une seconde session le jury de sélection s'est tenue le 18 juin présidé par Mme Gwenael DUMONT, vice-présidente en charge des transitions écologiques.

Dans ce cadre, l'association « Le RepEre » sollicite auprès de Liffré-Cormier Communauté une subvention de 1 000 €, pour l'organisation d'un atelier de fabrication de four low-tec (solaire) à destination de 10 familles du territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260623-DEC2026_64-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECIDE

Article 1er : Le Bureau Communautaire attribue une subvention de 800 € à l'association Le REPERE pour le cofinancement de l'atelier. Il est tout fois demandée à l'association qu'un des fours puisse être mis à disposition (ponctuellement) de l'association le REPERE pour sensibiliser plus largement d'autres habitants du territoire.

La subvention sera versée dès la notification. Il sera demandé au porteur un bilan attestant de la réalisation du projet annexé des factures. Si toutefois le porteur de projet n'a pas réalisé le projet pour lequel la subvention lui a été versée, Liffré-Cormier Communauté sollicitera le remboursement des fonds versés.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : La Direction Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 23 juin 2026,

Le Président,
M. Guillaume BEGUE